

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS406

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
M. Nury, M. Rolland et M. Bazin

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 9 à 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les français ont décidé de ne pas accorder la majorité absolue au Président de la République. De fait, une nouvelle méthode de travail doit être élaborée pour cette nouvelle législature. Cet amendement appelle donc le Gouvernement à proposer une rédaction pour la séance.